



## Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

### Résumé de la séance du conseil du 11 février 2020 qui s'est tenue à la salle de l'âge d'or de Saint-Félix-d'Otis

#### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
  - Municipalité de Petit-Saguenay / Règlements 19-332 et 19-335
  - Municipalité de Saint-Ambroise / Règlements 2019-05, 2019-06 et 2019-07
  - Ville de Saint-Honoré / Règlements 799 et 804
- Les personnes suivantes sont nommées pour tenir toute assemblée publique de consultation requise pour la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé : le préfet de la MRC, M. Gérald Savard, le maire de Rivière-Éternité, M. Rémi Gagné et le maire de Saint-Honoré, M. Bruno Tremblay.
- Le conseil adopte le règlement numéro 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.
- Le conseil appuie la demande soumise par le ministère des Transports à la CPTAQ concernant une demande d'aliénation/lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole permanente pour les lots 32F-P et 33A-P, représentant une superficie d'environ 3,57 hectares afin de procéder à des travaux de réaménagement de la route 170 entre les kilomètres 70 et 73 à la hauteur du chemin des Cascades dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'à son document complémentaire.
- Le conseil appuie la demande soumise par la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à la CPTAQ concernant une aliénation/lotissement et une utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture (environ 1 hectare) en plus de l'acquisition d'une servitude pour l'accès au site et la mise en place des conduites requises (environ 0,77 hectare) sur le lot 5 683 535 afin de procéder à des travaux d'implantation de nouvelles installations d'épuration des eaux usées, puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'à son document complémentaire.
- Le conseil adopte le rapport annuel 2019 comprenant le nombre de résidences construites en zone agricole et les informations pertinentes relatives au suivi de l'entente, en respect des conditions assujetties à la décision.

- Les élus acceptent la poursuite du Programme de soutien à la recherche-cr ation pour l'ann e 2020 et l'octroi de deux bourses de 7 000 \$ chacune dans le cadre de ce programme et acceptent qu'en collaboration avec la MRC du Fjord-du-Saguenay, le Conseil des arts de Saguenay soit mandat  pour mettre en  uvre le processus de r ception et former un jury de pairs pour analyser les candidatures.
- La directrice g n rale et secr taire-tr sori re de la MRC est autoris e   initier la pr paration de l'activit  de reconnaissance des b n voles, d'attribuer le montant de 2 000 \$ pr vu au budget MADA et celui de 5 000 \$ pr vu   l'Entente de d veloppement culturel, disponibles en 2020 pour cette activit . Les personnes suivantes sont nomm es   titre de participants au comit  de s lection : Mme Anny-Pier Perron, agente de d veloppement au bien- tre des collectivit s de la MRC, Mme Shirley Claveau, agente en d veloppement culturel et aux nouveaux arrivants de la MRC et Mme Magalie Bouchard, coordonnatrice des loisirs de la Commission des loisirs, de la culture et des sports de Saint-Ambroise.
- Il est convenu de confirmer au minist re de la Culture et des Communications du Qu bec l'int r t de la MRC   se pr valoir des volets 1a, 1b et 2 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.
- Le conseil octroie une aide financi re de 2000 \$ par ann e pour 2020, 2021, et 2022   Sentier Notre-Dame-Kapatakan, conditionnellement   la participation des MRC Domaine-du-Roy et Lac-Saint-Jean-Est, ainsi que Promotion Saguenay.

## S CURIT  INCENDIE

- Le conseil approuve le projet d'*Entente intermunicipale d'achat commun et de gestion de mat riel et d' quipement en s curit  civile*.

## TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Les  lus conviennent de poursuivre l'application du R glement 11-284 en utilisant la valeur marchande qui correspond   la valeur inscrite au r le d' valuation municipale au moment du renouvellement du bail puisque celui-ci est l'instrument le plus simple et efficace pour fixer le loyer des terrains de vill giature   l'int rieur des limites municipales tout en nous permettant de suivre les valeurs du march  immobilier. Le calcul du loyer est fix  en multipliant la valeur du terrain inscrite au r le d' valuation fonci re par le taux identifi  au R glement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l' tat et ses modifications.
- Les personnes suivantes sont nomm es au comit  multiressource pour la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC : M. Jean-Pierre Girard, M<sup>me</sup> Manon Tremblay, M. Raymond-Marie Mallette et M. Richard Poitras.
- Il est convenu de reporter   2020-2021 un montant de 1 828,76 \$ pour la r alisation de travaux sylvicoles par la Corporation d'am nagement int gr  des ressources de B gin (CAIRB) et qu'  ce montant s'ajouteront les sommes normalement disponibles en 2020-2021 pour la r alisation de travaux (30 % des redevances factur es en 2019-2020).

## TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- Une aide financière maximale de 4 500 \$ est octroyée au Comité Hiver Rivière Tagi pour permettre l'entretien de la route L-200 entre les km 40 et 67 vers la rivière Tagi durant l'hiver 2019-2020.

## GESTION FONCIÈRE / SABLE ET GRAVIER

- Une aide financière de 75 000 \$ est octroyée au Club de motoneige Caribou-Conscrits afin d'assurer la qualité et la sécurité des sentiers sur les monts Valin.
- Une aide financière de 15 000 \$ est octroyée au Club de motoneige du Fjord afin d'assurer la qualité et la sécurité des sentiers du Bas-Saguenay. En recevant l'aide financière, le Club de motoneige du Fjord s'engage à assurer l'entretien des sentiers de motoneige jusqu'à la fin de la saison 2019-2020.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors de la réunion du 29 janvier 2020 est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2020 du Service de développement économique.
- 
- La directrice générale de la MRC est autorisée à payer l'inscription de l'ensemble des maires du conseil de la MRC ainsi que les dépenses afférentes du congrès de la FQM qui se tiendra les 24-25 et 26 septembre à Québec.
  - Une somme de 10 000 \$ est octroyée au Regroupement des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-saint-Jean (fonctionnement du regroupement) et une somme de 18 000 \$ est octroyée à l'Association de chasse et pêche du lac Brébeuf (réfection du poste d'accueil à Saint-Félix-d'Otis et de la salle de rencontre) dans le cadre du Fonds Péribonka.
  - Les élus accordent à la Corporation du parc régional du lac Kénogami un délai jusqu'au 31 décembre 2020 pour la réalisation de son projet *Mise en valeur du sentier pédestre du lac Kénogami* et la remise de son rapport d'activité.
  - Les élus conviennent que l'enveloppe 2020-2021 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie soit de 792 823 \$ et qu'un montant de 60 986,38 \$ soit disponible pour chacune des 13 municipalités de la MRC pour la présentation de projets sur leur territoire.
  - Le conseil autorise le versement de 36 000 \$ (40 % de l'aide réservée) au Club de motoneige du Fjord, représentant un deuxième versement pour le projet *reconstruction d'un pont sur la rivière Saint-Jean*.

- Les quatre projets suivants déposés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif-Volet II du ministère des Transports du Québec sont acceptés conditionnellement à l'acceptation par le ministère des Transports du plan de développement soumis par la MRC du Fjord-du-Saguenay :

Organisme	Aide accordée
Saint-Fulgence	16 777 \$
Saint-Ambroise	29 198 \$
Saint-Honoré	36 983 \$
Transport adapté du Fjord inc.	65 268 \$
Total	148 226 \$

- La directrice générale de la MRC est autorisée à verser à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) la somme de 36 665 \$ représentant la prime annuelle d'assurance générale 2020 de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Les élus conviennent de rembourser en entier l'emprunt de 1 014 600 \$ et de ne pas refinancer le montant et de prendre les sommes à même les excédents non affectés.
- Le conseil adhère à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.
- M<sup>me</sup> Anny-Pier Perron, agente de développement au bien-être des collectivités de la MRC, est nommée pour siéger au conseil des partenaires du Réseau local de services de Jonquière à titre de représentante de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de trois (3) ans.
- Le conseil autorise pour et au nom de la Municipalité de Petit-Saguenay, le versement d'une aide financière d'urgence de 50 000 \$ à la Co-op de consommation de Petit-Saguenay.
- Une demande d'assouplissement des règles quant à l'utilisation des réseaux de fibres optiques financés par le programme Villages branchés sera faite auprès du gouvernement du Québec et de permettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay de prendre entente avec des partenaires sans être dans l'obligation d'obtenir l'accord des partenaires initiaux et des ministères.
- Le conseil appuie le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 de la Commission scolaire De La Jonquière.
- La directrice générale de la MRC est autorisée à effectuer toute demande de soumission requise dans le projet de réaménagement au siège social de la MRC et elle est également autorisée à effectuer une demande de soumission pour le réaménagement de la cuisine au point de service.
- Le conseil autorise le paiement d'un montant de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité du journal Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean, conditionnement à la réalisation du projet de Coopérative.